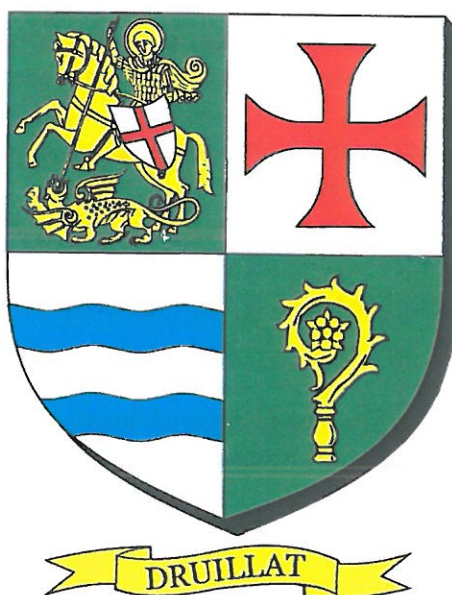


**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
COMMUNE DE DRUILLAT**



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS 2018**

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, imposée par cet article, dont un extrait figure ci-après.

**Code général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article 2313-1 :**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12 sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2017 du budget principal de la commune qui n'a pas de budget annexe.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017.

### *I – La section de fonctionnement*

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La gestion communale peut se comparer à celle d'une famille avec les revenus d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Le principe en est le même : les recettes doivent couvrir les dépenses du quotidien mais également assurer un minimum d'autofinancement pour les investissements.

#### **Les principales dépenses et recettes de la section :**

|                 | NATURE                                        | MONTANT REALISE EN<br>2017 |
|-----------------|-----------------------------------------------|----------------------------|
| <b>DEPENSES</b> | Charges à caractère générale                  | 211 788.39 €               |
|                 | Charges de personnel                          | 263 987.05 €               |
|                 | Atténuation de produits                       | 0.00 €                     |
|                 | Autres charges de gestion courante            | 95 621.56 €                |
|                 | <b>Dépenses de gestion des services</b>       | <b>571 397.00 €</b>        |
|                 | Charges financières                           | 4 461.64 €                 |
|                 | Charges exceptionnelles                       | 2 487.82 €                 |
|                 | Dépenses imprévues                            | 0.00 €                     |
|                 | Total des dépenses réelles                    | <b>578 346.46 €</b>        |
|                 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 41 960.68 €                |
|                 | <b>TOTAL DES DEPENSES</b>                     | <b>620 307.14 €</b>        |
| <b>RECETTES</b> | Atténuation de charges                        | 1 100.39 €                 |
|                 | Recettes des services                         | 60 179.49 €                |
|                 | Impôts et taxes                               | 433 766.50 €               |
|                 | Dotations, subventions et participations      | 126 219.72 €               |
|                 | Autres produits de gestion courante           | 35 033.57 €                |
|                 | <b>Recettes de gestion des services</b>       | <b>656 299.67 €</b>        |
|                 | Produits financiers                           | 0.00 €                     |
|                 | Produits exceptionnels                        | 11 469.20 €                |
|                 | <b>Total des recettes réelles</b>             | <b>667 768.87 €</b>        |
|                 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 33 410.68 €                |
|                 | <b>TOTAL DES RECETTES</b>                     | <b>701 179.55 €</b>        |

**Excédent de fonctionnement reporté 2016 : 197 670.34 € (R 002)**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45.645 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 587 630.21 € en 2016 à 578 346.46 € en 2017 soit une baisse 1.681 %.**

En 2017, les dépenses d'ordre concernent uniquement des opérations liées à la cession de l'ancien tracteur.

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 255 793.00 € ainsi que dans ce chapitre l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération : 151 759.50 €) ; aux dotations versées par l'État (recette en baisse constante mais représentant tout de même encore la somme de 126 219.72 €), à diverses subventions, aux locations de biens communaux...

Les recettes de fonctionnement passent de 716 651.24 € en 2016 à 667 768.87 € en 2017 soit une baisse de 48 882.37 € soit 6.82 %.

En 2017, les recettes d'ordre concernent uniquement des opérations liées à la cession de l'ancien tracteur.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité :

Les taux des impôts locaux :

|                                                    | Taux de 2016 | Produit correspondant en 2016 | Taux de 2017 | Produit correspondant en 2017 |
|----------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|
| <b>Taxe d'habitation</b>                           | 8.46 %       | 130 199.00 €                  | 8.46 %       | 129 523.00 €                  |
| <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>     | 11.14 %      | 99 391.00 €                   | 11.14 %      | 100 605.00 €                  |
| <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b> | 37.75 %      | 25 821.00 €                   | 37.75 %      | 25 934.00 €                   |

- Les dotations versées par l'Etat :

|                               | En 2016     | En 2017     | Différence    |
|-------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| <b>Dotation forfaitaire</b>   | 85 741.00 € | 75 552.00 € | - 10 189.00 € |
| <b>Dotation de solidarité</b> | 20 483.00 € | 21 220.00 € | + 737.00 €    |

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

|                                  | En 2016     | En 2017     |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Garderie (et TAP en 2016)</b> | 20 674.58 € | 13 523.98 € |
| <b>Cantine</b>                   | 53 329.50 € | 39 200.50 € |

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF,
- de la progression ou de la diminution des recettes des produits des services (cantine, garderie, locations des biens communaux : logements, salle des fêtes...),
- de la bonne tenue des droits de mutation (recette en 2016 : 24 089.00 €, en 2017 : 25 692.00 €).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et le fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissements, sans recourir nécessairement à l'emprunt (129 021.03 € en 2016, 80 872.41 € en 2017).

## II – La section d'investissement

### Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère plus exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule... il en va de même pour une commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (voirie ou bâtiment...)

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets de cette même section (par exemple, des subventions relatives aux aménagements sécuritaires, à la construction de bâtiment...)

### Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2017 sont les suivants :

- Les travaux de voirie,
- Le remplacement de l'ancien tracteur,
- des achats de matériel et outillage divers,
- des achats de mobilier (mairie, salle polyvalente : chaises et tables...)
- les aménagements sécuritaires de La Ruaz et de Rossettes,
- Un projet d'aménagement du cœur de village,
- Les aménagements des locaux au titre de la Loi AD'AP (mairie, école et église),
- Le remplacement du paratonnerre de l'église,
- Un projet d'acquisition de bâtiment,
- des équipements au cimetière (nouveaux modules pour columbarium).

Tous les projets inscrits ne se réalisent pas forcément au cours de l'année, en raison de la nécessité d'études parfois longues, de consultation et d'intervention de services extérieurs, de l'attente de subventions, d'avis techniques, de devis... ou de tout autre obstacle.

## Les principales dépenses et recettes de la section en 2017 :

| Dépenses                                                           | Montant             | Recettes                                          | Montant             |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------|---------------------|
| Remboursement d'emprunt (part en capital)                          | 41 755.30 €         | Emprunt                                           | 145 000.00 €        |
| Dépôts et cautionnements (en rapport avec les logements communaux) | 840.00 €            | FCTVA                                             | 12 235.00 €         |
| <b>Les acquisitions de matériel :</b>                              |                     | <b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>                         | 27 393.06 €         |
| Remplacement du tracteur :                                         | 58 800.00 €         | <b>AFFECTATION DU RESULTAT 2016 (Compte 1068)</b> | 51 057.34 €         |
| Matériel divers tondeuse tractée                                   | 2 509.20 €          | <b>Subvention (département)</b>                   | 1 900.00 €          |
| lave-vaisselle salle polyvalente, matériel scolaire....            | 8 150.01 €          | <b>Opérations d'ordre entre section</b>           | 41 960.68 €         |
| <b>Voirie :</b>                                                    |                     | <b>Dépôts et cautionnement</b>                    | 800.00 €            |
| Travaux annuels                                                    | 41 766.00 €         |                                                   |                     |
| Installations de voirie (panneaux...)                              | 738.00 €            |                                                   |                     |
| Les aménagements sécuritaires (non terminés)                       | 117 583.09 €        |                                                   |                     |
| <b>Les travaux de bâtiments :</b>                                  |                     |                                                   |                     |
| - Divers travaux sur bâtiments                                     | 2 999.16 €          |                                                   |                     |
| - AD'AP Mairie (en cours),                                         | 1 064.16 €          |                                                   |                     |
| - Salle polyvalente                                                | 4 065.00 €          |                                                   |                     |
| - Eglise (AD'AP)                                                   | 430.56 €            |                                                   |                     |
| <b>Portage financier</b> (achat bâtiment route de Pont d'Ain)      | 26 004.23 €         |                                                   |                     |
| <b>Cimetière :</b>                                                 |                     |                                                   |                     |
| Columbarium                                                        | 9 576.00 €          |                                                   |                     |
| <b>Opérations d'ordre entre section (chapitre 040) :</b>           |                     |                                                   |                     |
| Charges transférées (plus/moins-value cession d'immo)              | 33 410.68 €         |                                                   |                     |
| <b>TOTAUX</b>                                                      | <b>349 691.39 €</b> | <b>TOTAUX</b>                                     | <b>280 346.08 €</b> |
| <b>Soit un déficit de la section d'investissement de</b>           |                     |                                                   | <b>69 345.31 €</b>  |
| Solde d'exécution positif reporté de 2016                          |                     |                                                   | 39 811.66 €         |

Les dépenses d'investissement réalisées en 2017 représentent donc 349 691.39 €.

Les recettes d'investissements pour 2017 représentent 280 346.08 € dont 229 288.74 € sont réellement imputables à cet exercice auxquels s'ajoutent 51 057.34 € d'affectation de résultat de l'année 2017 (compte 1068).

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 font l'objet d'une colonne distincte dans le compte administratif (colonne intitulée : « restes à réaliser »).

Ils représentent la somme de 180 103.00 € en dépenses (aucune recette ne figure dans les restes à réaliser de 2017).

Ces crédits se décomposent comme suit :

| Programmes                                                                                               | Montants réalisés en 2017 | Res<br>seront donc repris au budget<br>primitif de 2018) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------|
| Réseaux de voirie                                                                                        | 41 766.00 €               | 8 234.00 €                                               |
| Aménagement sécuritaires                                                                                 | 117 583.09 €              | 108 662.00 €                                             |
| Réseaux d'électrification<br>(remplacement lampes au<br>mercure et renforcement de<br>réseaux à La Ruaz) | 0 €                       | 16 703.00 €                                              |
| Matériel incendie (bornes<br>incendie et matériel pour CPI)                                              | 0 €                       | 8 000.00 €                                               |
| Mobilier Mairie (chaises)                                                                                | 0 €                       | 2 000.00 €                                               |
| Mobilier Salle polyvalente<br>(tables et chaises)                                                        | 0 €                       | 6 000.00 €                                               |
| Travaux bâtiments Mairie :<br>aménagement toilettes AD'AP                                                | 1 064.16 €                | 17 935.00 €                                              |
| Travaux église (paratonnerre)                                                                            | 430.56 €                  | 12 569.00 €                                              |
| <b>Montant total des restes à réaliser (en dépenses)</b>                                                 |                           | <b>180 103.00 €</b>                                      |

### III – État de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 41 755.30 € en 2017 contre 30 392.77 €.

L'encours de la dette total est de 97 153.28 € (capital + intérêt) au 31 décembre 2017, soit 82.754 € par habitant (97 153.28 € : 1 174 habitants).

### IV – Les ratios de la commune \*

| Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L 2313-1 du CGTC) | Valeurs 2017/habitants |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Dépense réelles de fonctionnement / population                                         | 502.91 €               |
| Produits des impositions directes / population                                         | 222.43 €               |
| Recettes réelles de fonctionnement / population                                        | 580.67 €               |
| Dépenses d'équipement brut / population                                                | 215.37 €               |
| Encours de la dette / population                                                       | 84.48 €                |
| DGF / population                                                                       | 84.15 €                |
| Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement                             | 45.65 %                |
| Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonct.              | 92.99                  |
| Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement                        | 37.09 %                |
| Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement                               | 14.55 %                |

\* Données calculées à partir de la population INSEE 2017 de DRUILLAT soit 1 174 habitants.

